

Justificatif généré le 10/06/2022

Support de parution :



Date de parution :

10/06/2022

Département de publication :

(92) Hauts-de-Seine

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=298614>

N° d'annonce :

610887

ORPI France

Société civile coopérative à capital variable

Siège social : 20 Rue Charles Paradinas 92110 CLICHY

311 701 080 R.C.S. Nanterre

Cher(e) Président(e), Cher(ère) Associé(e),

Vous êtes convié à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Société, qui se tiendra sous un format hybride, à savoir à la fois en présentiel et à distance avec diffusion en direct, qui se tiendra le :

Mardi 28 juin 2022 de 9h30 à 17h

(installation en salle et connexion à distance à 9h15)

Pour les convoqués souhaitant participer en présentiel, nous vous convions à l'adresse suivante :

3MAZARIUM,

3 rue Mazarine, 75006 Paris

Tous les votes seront électroniques.

Le lien de connexion à votre « espace associé » de notre prestataire easyQuorum vous sera par ailleurs communiqué par courriel.

Au cours de cette Assemblée, il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Session de vote #1 :

Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Quitus au Conseil de Gérance pour l'exercice 2021

Conventions réglementées

Agrément d'une cooptation au Conseil de Surveillance

Agrément d'une cooptation au Conseil de Surveillance

Approbation de la modification du territoire du GIE Orpi Quercy Guyenne Gascogne

1/3

Approbation de la modification du territoire du GIE Orpi Tarn Aveyron

Approbation de la modification du territoire du GIE Orpi Pyrénées

Approbation de la modification du territoire des GIE Orpi Bordeaux Gironde et Orpi Côté de Beauté

Admission d'un nouveau GIE à la suite de la création du GIE Orpi Bretagne Pays de la Loire et du territoire correspondant

Session de vote #2 :

1. Elections de trois membres au Conseil de Surveillance
2. Elections de trois membres au Conseil National de Discipline et de Médiation
3. Négociations en vue d'éventuelles prises de participation stratégiques dans des sociétés intervenant dans le projet de mise en place d'une nouvelle solution métier en remplacement d'Orpiconnect
4. Pouvoirs en vue des formalités

Sont disponibles sur votre « espace associé » easyQuorum, au moment de l'envoi de la présente convocation, les comptes annuels de votre Coopérative pour l'exercice 2021, l'ensemble des rapports et autres informations utiles à cette Assemblée.

Je vous rappelle que, dans le cadre de notre forme coopérative et conformément à l'article 33 des Statuts, chaque Associé dispose d'une voix (pour quatre parts sociales libérées), et que :

Un Associé ne peut représenter plus de 5% de l'ensemble des Associés de la Société Coopérative,

Un Associé ne peut représenter plus de trois Associés d'un Groupement ORPI autre que le Groupement auquel il appartient,

Le Président d'un Groupement ORPI peut représenter jusqu'à l'intégralité des membres du Groupement qu'il préside.

Pour information, chaque associé peut se faire représenter par tout associé de son choix (agence ou G.I.E), exclusivement sur l'« Espace Associé » et impérativement avant le 26 juin 2022, 23H59.

Le Président
du Conseil de Gérance,
Guillaume MARTINAUD

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeHu7I2jB

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeHu7I2jB>

